

Comment est née la première armée de la III^e République (septembre 1870 - février 1871)

Après la capitulation de l'armée impériale et la capture de Napoléon III à Sedan le 2 septembre 1870, les militaires allemands s'attendent à ce que la France, privée de son souverain et de l'essentiel de son armée régulière, prisonnière à Sedan (75 000 hommes) ou assiégée dans Metz (140 000 hommes), demande la paix. Le 11 septembre le général Von Moltke, chef de l'état-major allemand, inspirateur et organisateur des opérations qui ont mené à la victoire écrasante de Sedan, écrit à son frère : « *A vrai dire, la guerre devrait être finie (...) peut-être dans une quinzaine de jours* ». La capitulation de Metz, jugée imminente, devrait être le coup fatal à la volonté française de continuer la lutte. Cet espoir est partagé par les généraux comme par l'ensemble de la troupe, après les immenses pertes subies dans les batailles d'Alsace et de Lorraine.

Mais la révolution du 4 septembre à Paris met à bas le régime impérial, la République est proclamée et le premier acte de Jules Favre, ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire, précisément intitulé « gouvernement de la Défense nationale », est d'informer les chancelleries étrangères et l'opinion que la guerre continue : « *nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni un pouce de nos forteresses* ». Or c'est précisément les conditions que Bismarck exige pour revenir à la paix : l'Alsace et les forteresses de Lorraine, en premier lieu Metz. La guerre continuera encore sept mois, avant que la volonté politique de poursuivre la lutte ne cède la place à celle de capituler, incarnée par Adolphe Thiers après la démission de Léon Gambetta.

Le gouvernement provisoire doit faire face à une situation militaire dramatique. Début septembre, les troupes régulières organisées se limitent aux 50 000 soldats des 13^e et 14^e corps d'armée, réunis à Paris. Le 13^e CA, en fait constitué d'une seule division d'infanterie (général Maudhuy), a été ramené de Mézières par son chef le général Joseph Vinoy (âgé de 70 ans) après Sedan, échappant de justesse à ses poursuivants. A Paris, il est étoffé par les divisions Blanchard et d'Exea, en voie de constitution, et par la garnison de Rome (une brigade), qui vient d'arriver à Paris via Marseille. *[Cette garnison était un héritage de la politique italienne de Napoléon III, qui n'avait pu convaincre le parti conservateur catholique, sur lequel s'appuie son régime, de soutenir le projet d'unification de l'Italie mené par Cavour qu'à la condition que les Etats du Pape demeurent indépendants. C'est cette garnison qui était chargée de la protection du Pape, et qui avait même dû affronter en 1867 une tentative de prise de Rome par Garibaldi – ce qui rendit d'ailleurs impossible l'alliance italienne contre la Prusse trois ans plus tard... Face à l'invasion allemande, Napoléon III avait dû se résoudre à rappeler la garnison – ce qui permit aux Italiens de s'emparer enfin de Rome les armes à la main, le 20 septembre 1870...]*

Le 14^e CA, lui, vient d'être formé avec 10 000 rescapés de Sedan, 15 000 soldats de la marine (canonniers et infanterie), des réservistes et des volontaires. Mais l'armée régulière va bénéficier progressivement de nouveaux renforts de diverses provenances. Tout d'abord, les cinq derniers

régiments réguliers de l'armée d'Afrique arrivent d'Algérie. Ensuite, les 4^{ème} bataillons des régiments, constitués des conscrits non encore versés à leurs unités régulières, se regroupent dans les 120 dépôts régimentaires dispersés dans les départements non-occupés. Enfin, après les capitulations de Sedan, puis plus tard de Metz (28 octobre) , de nombreux soldats s'évaderont pendant leur transfert à pied depuis ces places jusqu'à Pont-à-Mousson, tête de la ligne ferroviaire qui les envoie en captivité en Allemagne. Ils rejoignent individuellement les armées de la République. Complétées par des réservistes, ces différentes troupes régulières permettront de former 90 régiments de marche, plus 41 bataillons autonomes, et 42 compagnies de troupes de marine. L'effectif théorique au 1^{er} octobre sur l'ensemble du territoire non occupé est, selon l'administration de la guerre, de 296 500 hommes dans l'armée d'active, dont 54 000 disponibles, 37 000 en Algérie, 205 000 dans les dépôts. A ces troupes régulières s'ajoutent, toujours théoriquement, 244 000 hommes de la garde nationale mobile (les « moblots ») - dont 130 000 disponibles, 10 000 en Algérie, 103 000 dans les dépôts - et 8000 volontaires engagés dans l'armée régulière.

[La Garde nationale mobile (GNM) a été créée par la loi Niel de janvier 1868. Celle-ci instaure un service militaire actif pour les jeunes hommes de 20 ans. Un tirage au sort désigne la part du contingent appelé à un service actif de 5 ans, auxquels s'ajoutent 4 années dans la réserve et 5 ans dans la GNM dont les unités peuvent, en cas de conflit, être incorporés dans l'armée d'active. Les familles des jeunes gens tirés au sort ont cependant la possibilité de payer un remplaçant. L'autre part du contingent (épargnée par le tirage au sort) effectue néanmoins 5 mois de service actif, 9 ans dans la réserve et, sans possibilité de remplacement, 5 ans dans la GNM. Mais la durée des périodes d'instruction dans la GNM n'est que de...14 jours par an, dispersés sur l'année. Pour cause d'économies budgétaires, ces périodes seront même suspendues à partir de 1869].

Très rapidement, cette armée se trouvera de fait scindée en deux masses distinctes, que le gouvernement devra gérer séparément : d'une part les unités enfermées dans Paris assiégé, d'autre part les unités levées dans les provinces non-occupées. C'est l'articulation entre ces deux forces qui posera un défi considérable, et finalement insurmontable, à la stratégie républicaine. En effet, le 19 septembre, toutes les voies ferrées et les routes entre Paris et la province sont coupées par les armées allemandes qui commencent à investir la capitale après avoir marché depuis le champ de bataille de Sedan sans rencontrer d'opposition. Les communications par télégraphe continuent quelques jours via un câble immergé dans la Seine, mais les Allemands le sectionnent le 27 septembre. Désormais seuls les ballons, les pigeons voyageurs ou des estafettes isolées, prenant le risque de franchir les lignes, permettront à la capitale de communiquer avec le monde extérieur. Dans un premier temps, le gouvernement avait annoncé le 7 septembre sa décision de rester à Paris pour ne pas donner aux Parisiens le sentiment d'être abandonnés. Comme pour bien signifier la résolution des dirigeants de la toute nouvelle République à défendre la capitale qui venait des les porter au pouvoir, la présidence du gouvernement est confiée au général Louis-Jules Trochu, déjà nommé gouverneur de Paris le 17 août par le gouvernement impérial. Ce général s'était taillé une réputation d'opposition au régime impérial, en critiquant avant-guerre l'état réel de préparation de l'armée, puis de clairvoyance, en

préconisant le repli de l'armée sur Paris après les défaites d'août plutôt que de l'engager dans la marche désastreuse qui la mena à Sedan. Le général Adolphe Le Flô est nommé ministre de la guerre, Léon Gambetta ministre de l'intérieur, Jules Favre vice-président et ministre des Affaires étrangères, l'amiral Léon Martin Fourichon ministre de la Marine.

Mais Gambetta estime dès les premiers jours que, l'ennemi approchant de Paris, il est prioritaire d'organiser de nouvelles armées en province. C'est à cet effet qu'est créée le 11 septembre une « Délégation du gouvernement » envoyée à Tours le 13 septembre, avant que l'investissement de la capitale ne soit total, avec à sa tête le ministre de la Justice Adolphe Crémieux. Gambetta a eu également le temps de nommer des préfets qui, dans tous les départements, prennent le pouvoir au nom de la République, avec pour première mission d'organiser la levée, l'instruction, le ravitaillement et l'équipement des nouvelles unités. Le délégué de Trochu à Tours est le général Henri Lefort, celui du ministre de la guerre l'amiral Fourichon (ministre d'une Marine devenue bien inutile dans le contexte stratégique), qui a suivi Crémieux le 17 septembre. Mais le 3 octobre, Fourichon démissionne de son portefeuille de délégué à la guerre et le confie au général Lefort, tout en conservant celui de la Marine. Inquiet du manque d'énergie qu'il perçoit à la tête de la Délégation, Gambetta obtient de ses collègues leur accord pour partir à Tours et y ranimer l'esprit de défense. Le 7 octobre, il quitte Paris en ballon et arrive à Tours le 9 octobre. Il cumule les portefeuilles de l'Intérieur et de la Guerre (que Lefort refuse de garder), nomme le 11 octobre comme « sous-délégué à la Guerre » Charles de Saulces de Freycinet, un polytechnicien spécialiste des chemins de fer, ancien président de la Compagnie des chemins de fer du Midi, repéré et recruté par Lefort. Les deux hommes, l'un impulsant, l'autre organisant avec l'aide de ses deux adjoints les généraux Véronique et Thoumas et avec le relais des « commissaires à la guerre » envoyés dans chaque département ou auprès des armées, se révéleront efficaces, dans la mesure où les préfets et les chefs militaires coopèrent, ce qui sera de moins en moins le cas au fur et à mesure que les défaites renforceront le « parti de la paix » aux dépens des partisans de la « guerre à outrance ».

Dès lors, l'armée de Paris et les armées de province suivront deux histoires parallèles, que les moyens de communication de l'époque et les erreurs politiques des dirigeants politiques et militaires ne permettront jamais de croiser, conduisant ainsi inéluctablement à la défaite.

L'armée de Paris

Trochu, dès sa nomination comme gouverneur militaire de Paris le 17 août, fait converger tous les renforts disponibles vers la capitale avant que celle-ci ne soit investie, aux dépens des armées de province que l'on s'efforce de mettre sur pied : conformément au choix stratégique du gouvernement, il faut que Paris, siège de la volonté de résistance et du gouvernement, tienne.

Le 19 septembre, la garnison de Paris est constituée de 60 000 à 85 000 soldats réguliers (13e CA, général Vinoy ; 14e CA général Renault, puis Ducrot) ; 115 000 moblots (18 bataillons de la Seine, 72 de province entrés dans Paris entre le 1er et le 17 septembre) ; 300 000 gardes

nationaux sédentaires, dont 60 000 n'ont pas d'armes (254 bataillons). Les 12 000 marins sont répartis en deux divisions : l'une (contre-amiral Saisset) occupe les forts de l'est (Romainville, Noisy, Rosny), l'autre (contre-amiral Pothuau) les forts du sud (Ivry, Bicêtre, Montrouge). Les marins servent également la batterie lourde de Saint-Ouen, qui bat les rives de la Seine, et celle de Montmartre. L'ensemble est sous les ordres du vice-amiral baron de La Roncière-le-Noury.

Le 8 août, un décret impérial avait créé une garde nationale sédentaire (GNS) de Paris, composée des hommes valides de 30 à 40 ans. Le 10 août, une loi y ajoute les hommes valides de 20 à 30 ans « ayant satisfait leurs obligations militaires ». 60 bataillons (70 000 hommes) sont levés, essentiellement dans les arrondissements bourgeois, car il n'est pas question d'armer « la populace ». Mais le 18 août, Trochu étend le recrutement à tous les arrondissements. Le commandement en est confié au général Tamisier, remplacé le 3 novembre par le général Clément Thomas, à la suite d'une émeute menée par les gardes nationaux de l'Est parisien le 31 octobre. Chaque garde national touche une solde de 1,50 francs par jour à partir du 9 septembre, plus 0,75 francs pour les épouses à partir du 28 novembre (ce qui cause une explosion du nombre de mariages...). Ouvriers, artisans et commerçants se précipitent, car les entreprises et les commerces ferment les uns après les autres une fois la capitale coupée de la province : 254 bataillons (300 à 350 000 hommes) de la GNS sont recrutés. La GNS ne peut servir au-delà des remparts, mais le 16 octobre, le gouvernement appelle les GN à se porter volontaire dans l'armée régulière : 26 700 hommes franchissent le pas.

Au 21 octobre, les effectifs théoriques de l'armée de Paris sont les suivants : 130 000 réguliers (dont 84 000 sous les armes), 116 000 moblots (98 000 sous les armes), 14 300 soldats d'infanterie de marine, 11 000 gendarmes, policiers et douaniers, 3 000 canonnières de marine, 18 000 volontaires des corps francs, 343 000 gardes nationaux. Soit 636 000 hommes, 293 000 hors la GNS. Par un décret du 8 novembre, chaque bataillon de la GNS est appelé à fournir, sur la base du volontariat ou de la situation de famille (20 à 35 ans, célibataires ou veufs sans enfants), quatre « compagnies de marche » susceptibles de mener des actions offensives.

Cette armée est bien équipée. Sous l'impulsion du ministre des travaux publics Frédéric Dorian resté à Paris, un ancien industriel, les ateliers des artisans parisiens sont reconvertis en autant de petites fabriques d'armement. Paris produit 300 000 cartouches par jour et fabrique 400 canons de campagne au cours du siège. Ce sont ces canons que le peuple de Paris considère comme sa propriété, et qu'il refusera de voir enlever par l'armée régulière à l'aube du 18 mars, prélude à la proclamation de la Commune et à la terrible guerre civile qui suivit.

La ville est entourée d'un rempart de 10 mètres de haut et de 3,5 mètres de large, précédé d'un fossé de 15 mètres de large. L'enceinte, longue de 38 kilomètres, comprend 94 bastions. Elle est protégée, à une distance variant de 1,5 à 3,5 kilomètres, par une ceinture de 53 kilomètres de long composée de quelques redoutes et surtout de 16 forts armés chacun de 50 à 70 canons lourds. Les forts sont confiés à sept vice-amiraux et neuf contre-amiraux de la marine, comme autant de vaisseaux dont les canons doivent maintenir les assiégeants à distance. L'enceinte abrite 805 canons, les forts 1389, les redoutes 400, au total 2140 à 2627 (selon les sources) pièces de tous calibres, approvisionnées à 500 coups chacun. Les plus grosses portent des noms propres comme La Joséphine, La Blême, Le Caporal, Le Compétent, La Douleur, L'Egosillée, le

Vercingétorix (financé par les départements d'Auvergne). Si les pièces de dotation des forts, d'un type ancien, ne portent qu'à 2 kilomètres, il leur est ajouté fin août et début septembre des canons de marine de calibres 160 à 190 portant à 6 ou 7 km. Certains se chargent par la bouche, les plus modernes par la culasse. La *Joséphine*, la plus grosse pièce, porte à 9,2 km. Mais nombre d'elles sont été montées sur des affûts anciens, ce qui limite de moitié leur portée... Ces canons équipent également les batteries qui battent les rives de la Seine, de la Marne et des canaux là où ces cours d'eau franchissent l'enceinte.

Trochu confie le 9 septembre à l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, plus connu pour sa restauration des monuments médiévaux, la direction des travaux de fortifications. Il emploie 12 000 ouvriers au renforcement de l'enceinte par la construction de redoutes, de palissades et de courtines (en particulier autour des franchissements des voies de chemin de fer, des canaux et des fleuves), mais aussi d'abris, de casemates, de plates-formes et d'embrasures de tir à l'intérieur des forts, et enfin de barrages permettant de remplir les fossés d'eau et même de pétrole en cas d'assaut. Il procède aussi à la destruction des constructions pouvant gêner le tir de l'artillerie dans la zone militaire de 250 m autour des fortifications, dont les habitants sont expulsés par un décret du 8 septembre. Les issues des carrières, dont les galeries sortent parfois hors de l'enceinte ou passent sous les forts, sont bouchées.

Conscient de la vulnérabilité des forts aux tirs des canons Krupp, Trochu fait entreprendre la construction de redoutes au-delà de leur périmètre. Des travaux sont commencés à Montretout, sur le rebord du plateau de Garches (sud-ouest), à Gennevilliers (nord-ouest), à Chatillon et à Villejuif (sud), à Vincennes (sud-est). Mais l'investissement rapide de la capitale arrête les travaux ; les redoutes restent inoccupées, sauf celle de Châtillon, dont les Allemands s'emparent le 19 septembre, tandis que celles de Villejuif (Moulin Saquet et Hautes Bruyères) et de Vincennes (la Faisanderie) restent aux Français.

Prévoyant une attaque de vive force de l'armée allemande, Trochu a divisé la capitale en neuf secteurs triangulaires à partir du centre, chacun confié à un officier ayant sous ses ordres un nombre déterminé de soldats réguliers et de moblots : l'idée est d'opposer à un assaut « une défense à la Saragosse », en référence au siège de 1809 où les Espagnols défendirent cette ville maison par maison contre les troupes napoléoniennes.

Les Allemands ne tomberont pas dans ce piège : Moltke a ordonné d'investir la ville et d'attendre, comme à Metz, que la faim fasse son œuvre dans une ville peuplée de 2,2 millions d'habitants. Mais Trochu a également fait rentrer dans la ville 250 000 moutons, 40 à 50 000 bœufs et 12 000 porcs (mais trop peu de vaches à lait, ce qui fera exploser la mortalité infantile pendant le siège), parqués au bois de Boulogne et dans le Jardin du Luxembourg. Aucun rationnement n'est au début mis en place, car personne ne pense que le siège durera. Le prix du pain et de la viande sont cependant fixés et contrôlés par le gouvernement dès la mi-septembre (ce qui n'empêche pas le marché noir). La distribution via les boulangeries et les boucheries est supervisée par les mairies d'arrondissement.

Un communiqué de Trochu, le 26 août, demande aux « citoyens les plus faibles » de quitter Paris. Mais ce communiqué a un effet inverse sur les habitants de la banlieue parisienne qui, pour échapper à l'invasion, viennent se réfugier dans les murs de la capitale. Le solde entre d'une part l'arrivée de près de 300 000 soldats et 200 000 réfugiés des départements envahis, auxquels

s'ajoutent début septembre ceux de la banlieue, et d'autre part le départ de la partie la plus aisée de la population (environ 100 000 personnes) et l'évacuation forcée de 3600 « vagabonds », 4600 malades incurables et 1400 prostituées, fait passer la population de Paris de 1,5 à plus de 2 millions d'habitants...

Trochu fait aussi entrer dans la ville des trains chargés de charbon afin d'alimenter les usines de gaz d'éclairage pendant 80 jours. Pour économiser le gaz, l'extinction des feux des lieux publics et des habitations privées est, le 1er novembre, fixée à 22h30. Le 16 novembre, l'extinction des feux des cafés et restaurants est fixée à 19 h. Fin novembre, le gaz est réservé à l'éclairage des rues et aux industries. La Ville Lumière, si fière des illuminations de l'Exposition Universelle de 1867, est plongée dans le noir dès la nuit tombée. Enfin, des mesures sont prises pour que l'alimentation en eau puisse se passer de l'apport des rivières et sources situées hors de l'enceinte. Paris ne manquera pas d'eau pendant le siège.

Le 21 novembre a lieu la dernière distribution commerciale de viande fraîche. Le 29 novembre, tous les grands animaux encore vivants (chevaux, mules, ânes) sont recensés : il y en a 45 000, qui seront sacrifiés au rythme de 500 par jour. Selon le calcul d'un journaliste américain de l'époque, les Parisiens auraient mangé pendant le siège 65 000 chevaux, 5 000 chats, 1 200 chiens et seulement 300 rats, mais ce sont ces derniers qui ont le plus marqué l'imaginaire parisien. En fait, ils sont surtout servis dans les restaurants aux plus riches, qui font ainsi assaut de snobisme. Il en est de même pour l'autre symbole du siège, les pensionnaires de la ménagerie du Jardin des Plantes : les ours, qui consomment eux-mêmes beaucoup de viande, sont abattus les premiers fin octobre. Fin décembre, éléphants, chameaux, phoques, etc., ont subi le même sort. Seuls les singes et les fauves en réchappent...parce qu'on ne sait pas les attraper.

Loin de ce folklore, les mairies d'arrondissement organisent des cantines qui servent chaque jour des repas à bas prix aux 190 000 parisiens les pauvres jusqu'à la fin du siège. Les plus riches ont de leur côté toujours accès, mais à des prix exorbitants, à une nourriture normale et régulière grâce au marché noir et aux stocks cachés aux autorités, qui sortent des celliers et des caves dès le lendemain de l'armistice. La rancœur contre les « accapareurs » explique en grande partie le soutien initial des Parisiens à la Commune.

Le rationnement de la viande, organisé par les mairies, commence le 10 octobre : 100 g par jour, puis 50 g en novembre, 30 g en décembre. Fin novembre, la distribution n'a lieu que tous les deux jours. Le pain n'a été rationné que dans les derniers jours du siège, à partir du 18 janvier, à raison de 300 g par adulte et 250 g par enfant de moins de cinq ans. Mais dès le 15 décembre, le blé commence à être mélangé avec du riz, puis, au fur et à mesure de l'épuisement des réserves, avec des pois, des haricots, de l'avoine et même de la paille, jusqu'à produire dans la seconde quinzaine de janvier du pain noir, le « pain de siège » qui restera dans les mémoires.

La pénurie s'exprime surtout par la longueur des queues et l'envolée des prix aux dépens des plus pauvres et des plus faibles, faute d'un rationnement immédiat et d'un contrôle sévère des prix.

Plus que la famine ou le bombardement, ce sont les maladies déclenchées par la combinaison du froid et du manque d'alimentation saine qui sont la cause de la surmortalité. Selon les statistiques de la morgue de Paris, le nombre de morts par maladie passe de 1266 à 4444 par

semaine entre la première et la dernière semaine de siège, le nombre de décès par pneumonie passant à lui seul de 123 à 1084. Six civils seulement sont répertoriés comme « morts de faim », mais 4 800 nourrissons, infirmes et personnes âgées sont mortes de maladies dues aux privations. Au total, le nombre de décès excédant la moyenne normale, et que l'on peut donc attribuer au siège, s'élève à environ 42 000 (64 000, contre 22 000 en temps de paix sur une durée équivalente à celle du siège).

Le 22 décembre, Paris envoie à Tours un ballon portant un message signalant que la ville ne pourra nourrir la population que jusqu'au 20 janvier. Des estimations ultérieures montreront toutefois qu'il restait encore dix jours de nourriture au moment de l'ouverture des négociations, le 23 janvier.

Les armées de province

Avec leurs deux adjoints, Véronique et Thoumas, Gambetta et Freycinet s'efforcent d'organiser, instruire et armer les flots de réservistes, d'appelés, de « moblots » et de volontaires qui se regroupent dans chaque chef-lieu de canton des départements non occupés.

A la mi-octobre, Freycinet estime avoir à sa disposition 40 000 soldats réguliers, 40 000 moblots, 5 à 6 000 cavaliers et une centaine de canons sur la rive sud de la Loire, 35 000 soldats de tous types dans la vallée de la Saône (armée de l'est), 30 000 (essentiellement des moblots) dans la basse vallée de la Seine et dans le Maine (armée de l'ouest), soit 150 000 hommes au total.

Mais les levées de conscrits, l'instruction dans les dépôts, permettront à la Délégation de mettre sur pied un nombre suffisant d'unités pour diminuer progressivement, puis effacer l'infériorité numérique qui prévalait au début de la guerre. Au 15 décembre, tandis que 840 000 soldats Allemands occupent la France, 1,4 million de Français sont sous les drapeaux. Au cours du conflit, la France aura levé 1,5 million d'hommes ; l'Allemagne 1,5 million, dont 1 143 000 ont servi en France.

Principales étapes de la mobilisation française (y compris celles initiées avant le 4 septembre par le gouvernement impérial, mais dont la République cueillera les fruits)

17 juillet : Appel à l'activité des hommes figurant sur les listes de la Garde Nationale Mobile (GNM), soit 448 000 hommes et 10 000 officiers, regroupés en 397 bataillons composant 58 régiments, plus 144 bataillons autonomes.

26 juillet : Appel du contingent de 1869 à rejoindre les dépôts (220 000 hommes, dont 75 000 enrôlés dans l'armée régulière, 145 000 dans la GNM)

7 août : Incorporation de tous les hommes valides (hors armée d'active et GNM) de 30 à 40 ans dans la Garde nationale sédentaire (GNS).

10 août : Appel de tous les hommes de 25 à 35 ans non chargés de famille exemptés de service actif (les « bons numéros », soit 450 000 hommes) ; appel anticipé de la classe 1870 (160 000 hommes, dont 141 000 dans l'armée régulière et 37 000 dans la GNM), qui n'aurait dû être appelée que le 1^{er} janvier (décret confirmé par le gouvernement de Défense nationale le 1^{er} octobre). Les conseils de révision de la classe 1870 sont achevés le 19 septembre, sauf dans les onze départements envahis. Ils fourniront 120 000 hommes à l'armée régulière.

18 août : Appel dans la GNM de tous les exemptés des classes 1865 et 1866.

29 août : Décret permettant de verser les bataillons de GNM dans l'armée d'active.

29 septembre : Décret de mobilisation de tous les hommes célibataires et veufs sans enfants de 21 à 40 ans, membres de la GNS, sous le nom de « Garde nationale mobilisée », susceptible d'être versée dans les unités d'active. Chaque département doit fournir une brigade équipée à ses frais, sous l'autorité du préfet et des « commissaires de guerre » envoyés par la Délégation.

13 octobre : Décret créant « l'armée auxiliaire », qui regroupe la GNM, la GNS et la garde nationale mobilisée, la légion étrangère (autorisée à servir sur le territoire national, pour la première fois) et les corps francs.

14 octobre : Décret fusionnant l'armée auxiliaire avec l'armée régulière sous le nom d'Armée de la Défense nationale.

2 novembre : Décret de versement de tous les hommes de 21 à 40 ans, y compris chargés de famille, dans la Garde nationale mobilisée, donc pouvant être appelée à l'armée d'active : c'est ce décret qui déclenchera le plus de résistance dans les campagnes. Avec ce décret, la conscription devient de fait universelle, répétant la « levée en masse » de 1792 et anticipant sur la mobilisation de 1914.

Comme la Délégation n'a pas les moyens d'équiper tous ces hommes à la fois, un premier ban, constitué des non-chargés de famille (déjà convoqués le 29 septembre) et des chargés de familles exemptés de certaines classes précédentes, est convoqué immédiatement. Un second ban, composé des chargés de famille, est séparé en deux groupes d'âge : les 21 à 30 ans sont convoqués du 1^{er} au 10 décembre ; les 30 à 35 ans du 20 au 30 décembre. Le premier ban fournit 580 000 hommes, dont 500 000 (749 bataillons) seront acheminés jusqu'aux camps d'entraînement, et 260 000 (367 bataillons) seront effectivement versés aux unités combattantes. Mais le deuxième ban ne fut jamais convoqué, faute de moyens pour les équiper et les entraîner.

31 décembre : Le contingent actif de la classe 1863, libérable après sept ans de service, est maintenu sous les drapeaux. La classe de 1871 est appelée sous les drapeaux, par anticipation d'une année ; mais les conseils de révision n'auront pas achevé leur tâche pour cette dernière levée à la signature de l'armistice, le 28 janvier 1871.

La délégation de Tours concentre en un premier temps les recrues de toutes catégories en trois armées : Est (à Belfort, général Cambriels), Ouest (au Mans, général Fiereck, puis Aurelle de Paladine), Loire (à Orléans, général de La Motterouge).

Les hommes sont reçus, équipés et entraînés dans les dépôts militaires de division. Mais pour faciliter les transports et l'approvisionnement, un décret du 25 novembre crée onze camps régionaux d'entraînement et d'équipement : Bordeaux, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Conlie (Sarthe), La Rochelle, les Alpines (Bouches du Rhône), Montpellier, Nevers, Saint-Omer, Sathonay (Rhône), Toulouse, dont quatre (Saint-Omer, Cherbourg, La Rochelle, les Alpines), sont fortifiés et doivent accueillir 250 000 hommes chacun, alors que les autres sont « calibrés » pour recevoir 60 000 hommes. Celui de Conlie existe dès octobre, celui de Toulouse début novembre. L'effectif prévu ne sera jamais atteint, mais les conditions d'hébergement et d'hygiène n'en sont pas moins déplorables, au point de déclencher ce qu'on appellera « le scandale de Conlie ». Les partisans de Gambetta seront accusés par les partisans de Thiers d'avoir volontairement regroupé les conscrits et réservistes issus des départements bretons, réputés peu

fidèles à la République, dans un véritable cloaque de boue où la maladie fait rapidement des ravages. Mais les mesures prises par Gambetta après une visite au camp, et surtout la situation tout aussi peu enviable de la plupart des camps du même genre, montrent qu'il s'agissait plutôt d'un problème général.

Le rassemblement et l'instruction des conscrits et réservistes ne suffit cependant pas à en faire des unités « complets de guerre » : encore faut-il les équiper.

Les hommes regroupés dans les dépôts et les camps reçoivent un entraînement intensif à la marche et la manœuvre, mais guère au tir, faute de cartouches. Un ordre du 8 octobre interdit l'exercice de tir à balles réelles. Les nouvelles recrues sont le plus souvent équipées de fusils importés ou de vieux mousquets à chargement par le canon (dits « à piston »), transformés grâce à l'adjonction d'une culasse à tabatière, alors que le Chassepot est réservé à quelques exceptions près à l'armée régulière. Obtenir des Chassepots sera une demande récurrente des francs-tireurs et des moblots.

Les arsenaux sont situés à Châtelleraut, Saint-Etienne, Tulle, Bourges ; ceux de la marine à Brest, Rochefort et Toulon. Ils produisent 15 à 20 000 fusils par mois et trois millions de cartouches par semaine en septembre, 4,5 en décembre, 7 millions en février. A la fin de la guerre, la pénurie de munitions a cessé. Du 17 septembre au 28 février, les manufactures de l'Etat auront produit 122 000 fusils.

C'est insuffisant, et le gouvernement multiplie les achats à l'étranger : la commission d'armement créée à Tours le 9 septembre, qui dépend du ministère des travaux publics, dépense ainsi 200 millions de francs jusqu'à l'armistice. Elle achète les surplus de la guerre de Sécession : les fusils américains Remington, Sharp, Springfield, Spencer arrivent au Havre, à Brest, Cherbourg et Nantes. Des commandes sont passées aux usines de Birmingham et Liège pour la fabrication des modèles britanniques Enfield et Snyder. Un million de fusils sont ainsi acquis, mais ils sont de plus de 40 types différents et 500 000 seront encore en mer ou en attente d'acheminement vers les dépôts régimentaires dans les ports lorsque l'armistice est signée.

Mais ce sont surtout les équipements (uniformes, chaussures, manteaux, havresacs, pelles et pioches) qui manquent. A la fin de la guerre, les ateliers régimentaires des dépôts fabriquaient 150 000 uniformes et 100 000 paires de chaussures par mois, les ateliers civils sous contrats avec le ministère 450 000 uniformes par mois, mais c'est insuffisant. Au total, l'armée d'active aura reçu entre octobre et février 900 000 uniformes.

Les départements, chargés de l'équipement des gardes nationaux, entrent en concurrence avec les intendants militaires auprès des fournisseurs privés. Des marchés sont passés à la hâte, dont certains avec des entrepreneurs véreux ou incompetents : l'équipement livré est alors de mauvaise qualité (vareuses non-doublées, chaussures percées...). Les préfets sont parfois amenés à demander aux recrues de s'équiper elles-mêmes. Les moblots sont ainsi souvent habillés de vêtements civils, y compris les sabots et la blouse de paysan auxquels on a cousu un galon rouge. Ce sont ces blouses qui permettent de reconnaître l'origine du bataillon, selon la couleur dominante du costume traditionnel : bleu pour la Sarthe, écru pour la Dordogne, etc.

Mais la pénurie la plus problématique est le manque de chevaux. Non pas tant pour la cavalerie de ligne, qui a quasiment disparu dans les défaites de l'armée impériale, que pour les transports et l'artillerie. Si le réseau ferré, beaucoup plus dense qu'aujourd'hui, achemine sans problèmes

majeurs les équipements vers les dépôts et même à proximité du front, c'est la « logistique des derniers kilomètres », surtout lorsque les armées avancent, qui fait défaut, tant les chevaux, mais aussi les harnachements et les voitures, manquent. La remonte et les équipements dépendent en effet des fournisseurs privés, les haras nationaux ayant déjà été vidés par la cavalerie de ligne. C'est cette pénurie de transports qui explique en grande partie le dénuement ressenti par les troupes du front tout au long de la campagne.

En revanche, le gouvernement de Défense nationale améliore nettement l'artillerie, point faible de l'armée impériale face à la supériorité des fameux canons Krupp.

Au 4 septembre, il y avait 52 pièces de 12 à Paris, 244 en province ; 36 pièces de 8 à Paris, 46 en province ; 265 pièces de 4 à Paris, 1350 en province ; et enfin 28 mitrailleuses en province – ce qui est dérisoire. En effet, un très grand nombre de pièces ont été perdues ou capturées après les défaites initiales, les retraites et les capitulations de Metz et Sedan.

La République lance un gigantesque programme de fabrication, car les Allemands n'occupent pas les sites majeurs de production (Bourges, Saint-Etienne, Lille, Tarbes, Besançon, Paris, Douai). La production est entièrement orientée vers la fabrication de canons de 12 - les seuls dont la portée est suffisante pour atteindre l'artillerie allemande -, et d'obus à percussion pour remplacer les obus à fusée, dont l'inefficacité a été patente. A la fin du conflit seront également produits des canons Reffye de calibre 7, les premiers de l'artillerie française à se charger par la culasse, ancêtre du fameux « 75 » de 1914.

Au total, les arsenaux militaires produiront 251 batteries (1 506 pièces, dont 400 fabriqués dans Paris assiégé). Au 18 février, 1 200 pièces auront été livrées. Pour la première fois, l'armée a aussi recours à des fournisseurs privés : Schneider livre 250 canons durant la guerre, les Forges et Chantiers de la Méditerranée 340. La fabrique de mitrailleuses Reffyes, transportée de Meudon à Nantes en septembre, recommence à produire aussitôt. Elle fabrique 18 batteries (108 pièces) de septembre à fin janvier. Les ouvriers des mines, des arsenaux et des chemins de fer, d'abord mobilisés, sont exemptés et renvoyés au travail, les premiers en décembre, les autres dès octobre. Un décret du 3 novembre fait obligation à chaque département de financer une batterie équipée par 100 000 habitants.

Des pièces américaines des surplus de la guerre de Sécession sont également achetées en nombre ainsi que quelques mitrailleuses Gatling, et des canons Armstrong, dont la portée est équivalente à celle des Krupp, sont commandés aux arsenaux britanniques et belges. Mais ces importations poseront sans cesse aux artilleurs des problèmes d'approvisionnement en obus compatibles avec les différents types de pièces dont ils disposent.

Ce qui manque le plus, ce sont les harnais, les chevaux, les caissons et surtout les canonnières : il ne reste que 450 officiers d'artillerie disponibles dans les armées de province après les investissements de Metz et Paris. De ce fait, 48 batteries (288 canons) seulement sont opérationnelles en province mi-octobre, presque toutes envoyées à l'armée de la Loire. Le nombre d'officiers sera porté à plus de 1 000 par le gouvernement qui promeut des sous-officiers canonnières et affecte des officiers d'infanterie ou de marine à l'artillerie. Mais faute d'attelages de rechange, nombre de pièces seront abandonnés lors des retraites, ou même des mouvements offensifs. A la fin de la guerre, 1 500 canons sont dans les dépôts faute de harnachement ou de servants !

Au 15 décembre 1870, l'armée française est dotée de 1300 canons, 300 de plus qu'au début de la guerre, en août. Soit 2,3 canons pour 1000 hommes, alimentés chacun à 250 coups. L'armée allemande, elle, dispose de 1600 pièces. Mais les Allemands conservent la supériorité en matière de doctrine de manœuvre de l'artillerie et donc de concentration des feux.

Reste enfin à financer les soldes et l'achat de ces armes et équipements.

Lorsque le gouvernement de Défense nationale arrive aux affaires, les caisses de l'Etat ont été suffisamment garnies par Pierre Magne, ministre des finances du gouvernement impérial, pour financer les débuts de la « levée en masse » lancée par Gambetta. Pierre Magne a relevé de 1600 à 2400 millions de francs le plafond des avances de la Banque de France, émis pour un million de Bons du Trésor, et lancé le 21 juillet un emprunt de 500 millions de francs, porté le 12 août à 1 milliard et qui, malgré les défaites d'août, trouvent facilement preneurs sur le marché financier national et international. Mais les dépenses pour équiper, nourrir, entretenir, transporter et solder près de 1,5 million de soldats s'élèvent à dix millions de francs par jour : les caisses s'assèchent vite.

La Délégation de Tours lance le 25 octobre un nouvel emprunt de 250 millions de francs : 94 millions seulement seront souscrits en France, et le solde sur la place de Londres, où il est essentiellement négocié avec la banque Morgan au taux, très élevé, de près de 9 %. Il permettra de couvrir les besoins du gouvernement jusqu'à fin décembre.

Mais à cette date, la confiance des marchés s'est envolée : tout emprunt est devenu impossible. Il faut vivre d'expédients : la Délégation commence à payer les fournisseurs en Bons du Trésor, gage de nouvelles avances de la Banque de France, réticente, en les nantissant par les forêts et domaines de l'Etat. Au total, les avances de la Banque de France tout au long de la guerre se sont élevés à 895 millions de francs. Le gouvernement demande aussi aux contribuables de verser leur impôt de 1871 par anticipation et en une seule fois.

Villes et départements doivent équiper et armer les gardes nationales (mobiles, mobilisées et sédentaires) à leurs frais dans les chefs-lieux de canton. La ville de Lille vote 1,5 millions de francs le 16 septembre, Toulouse la même somme le 17 septembre, Cognac 200 000 francs le 8 septembre, Saint-Etienne 1,2 million le 16, Périgueux 1,2 million le 17 septembre ; le département de la Sarthe vote 2,5 millions le 16 septembre, l'Yonne 1 360 000 francs, le Finistère 600 000 francs, le Loir et Cher, l'Ille-et-Vilaine, le Loiret 1,5 millions chacun, le Nord 15 millions, la Loire Inférieure 500 000 francs, etc.

Ces difficultés financières ne sont pas étrangères au fait que la délégation, repliée à Bordeaux le 8 décembre en raison de l'avance allemande sur la Loire, se range le 6 février à la décision du gouvernement de Paris de signer l'armistice malgré l'hostilité de Gambetta. Celui-ci voulait en effet prendre des mesures exceptionnelles, comme porter le plafond des émissions de la Banque de France à 3 milliards, lancer deux emprunts de 200 millions en janvier et en février, et surtout créer une Banque nationale émettant des obligations à cours forcés... « *La France ne peut périr faute d'argent. Nous en trouverons* », s'exclame-t-il. Sans être suivi.

Il n'en reste pas moins que, entre la mi-septembre 1870 et janvier 1871, la Délégation du gouvernement de Défense nationale est parvenu à constituer et équiper douze nouveaux corps d'armée (CA), soit un effectif de plus de 400 000 hommes, en plus des 548 000 hommes déjà officiellement sous les drapeaux au 1er octobre :

15e CA (Aurelle) à Orléans mi-septembre.

16e CA (Chanzy) à Blois mi-octobre.

22e CA (Faidherbe) à Lille et Arras mi-octobre (dédoublé en 22e et 23e CA le 20 décembre).

17e CA (Sonis) à Meung début novembre.

18e CA (Billot) à Gien mi novembre.

20e CA (Crouzat) à Lyon et Besançon, qui rallie Gien mi-novembre.

21e CA (Jaurès) à Laval en décembre.

19e CA réuni à Laval en janvier.

24e CA (Bressoles) à Lyon en janvier.

25e CA à Bourges en janvier.

26e CA à Nevers en janvier.

A l'armistice, le 28 janvier 1871, les armées en campagne comptent 364 000 hommes (non compris l'armée de l'Est internée en Suisse) ; les dépôts et les camps d'entraînement abritent 418 000 hommes ; 470 000 hommes mobilisables attendent d'être incorporés. Le 8 février, onze jours avant l'expiration de l'armistice du 28 janvier, le général Chanzy écrit avoir sous ses ordres, à Laval, une armée de 230 000 hommes prêts au combat.

Le Kronprinz, le fils du Roi de Prusse et nouveau Kaiser du Reich allemand, écrit dans son journal : *« Il est vraiment étonnant de voir à quelle vitesse, après qu'une armée ait été battue et mise en fuite, de nouvelles masses d'hommes sont réunies et armées, qui se battent bien à leur tour »*. Par comparaison, l'armée allemande a reçu en renforts, entre l'entrée en campagne et la fin des hostilités, 222 000 hommes et 116 canons, dont 124 500 (en ne comptabilisant que les troupes d'infanterie) sont affectés à l'occupation de l'Alsace-Lorraine et à la garde des voies de communication. Environ 100 000 viennent donc combler en partie les pertes des unités combattant sur les différents fronts. A la date de l'armistice, 208 000 hommes sont en formation dans les dépôts en Allemagne.

L'oeuvre de mobilisation et d'organisation accomplie par le gouvernement de Défense nationale servira de leçon et de répétition générale à celle de 1914. *« Il faut bien le constater, si les armées impériales ont été battues et connaissent la captivité, les armées de la Défense nationale, bien que de valeur inférieure, ont tenu tête à l'envahisseur et aucune n'a été capturée »* écrit l'historien Henri Ortholan (*L'Armée de l'Est, 1870-1871*).

Francs-tireurs et volontaires

Une autre catégorie de combattants s'ajoute aux unités issues de la conscription : les engagés volontaires, particulièrement nombreux au cours de ce conflit.

Une loi impériale de 1868 avait donné un statut juridique à des corps de volontaires, tenus de s'équiper et de s'armer à leurs frais. Au cours de la guerre, 140 000 volontaires seront recrutés dans l'armée d'active, et 7 000 dans la GNM. Le 17 juillet, l'Empire fait voter une Loi sur l'engagement volontaire. Quelques corps francs, en particulier à Paris et en Alsace, se créent dès le début du conflit.

Mais la proclamation de la République le 4 septembre crée un fort mouvement spontané : une centaine de corps francs se forment entre septembre et novembre 1870. On en dénombre sur la durée de la guerre 350 à 400 selon les sources, pour un total de 72 000 hommes (dont 57 600 en

province). Ce flux se tarit au fur et à mesure que s'accumulent les nouvelles des défaites : la Délégation de Tours comptabilise 17 000 volontaires en octobre, mais 10 000 en novembre. Il s'agit de groupes réunissant de 50 à 100 hommes en moyenne, qui affichent le plus souvent leur origine géographique : Francs-tireurs des Cévennes, du Tarn, Compagnie des francs-tireurs alsaciens, Eclaireurs béarnais, etc.

Mi-septembre, la Délégation de Tours décide de les mettre à la disposition de l'armée et de les soumettre à l'entraînement et la discipline des moblots. Le 21 septembre, l'amiral Fourichon invite officiellement les chefs des unités régulières à les utiliser pour harceler les fourrageurs ou les unités allemandes isolées, attaquer les convois et saboter les ponts et voies ferrées, afin de « mener une véritable guerre de partisans ». Ils sont intégrés à l'armée auxiliaire par le décret du 14 octobre, rattachés aux corps d'armée et aux divisions par un décret du 4 novembre. Ceux qui refusent sont dissous et désarmés. Mi-janvier, Gambetta ordonne d'arrêter le recrutement de nouveaux corps francs et verse ceux qui existent dans les unités régulières.

Certains de ces corps francs se sont levés sur les flancs des axes de la progression allemande, dans les Ardennes au nord et en Champagne au sud, comme la « Compagnie des sangliers », la « Compagnie des destructeurs des Ardennes », etc. Ils effectuent des raids fréquents à partir des places de Mézières et de Langres, où ils se réfugient quand les Allemands se mettent à leur poursuite. D'autres se sont formés dans Paris assiégé (« les Eclaireurs de la Seine », « les Francs-tireurs de la presse », « les Francs-tireurs à la branche de houx », etc.). Leurs coups de main sur les lignes allemandes les rendront vite célèbres dans la presse.

Quelques corps francs affichent un engagement plus politique – républicains, socialistes, anarchistes - comme par exemple le « Bataillon de l'égalité » de Blida. La plupart d'entre eux rejoindront Garibaldi, héros de l'unité italienne mais aussi des causes révolutionnaires en Amérique latine, que la chute de Napoléon III a convaincu d'embrasser la cause de la République et de la patrie des Droits de l'homme aux prises avec « le despotisme prussien ».

Garibaldi, débarqué à Marseille le 7 octobre, est autorisé le 14 octobre par la Délégation à rassembler ses volontaires à Dôle, puis Autun, une position qui permet de couvrir l'arsenal du Creusot.

Outre les corps-francs français déjà cités, Garibaldi rassemble de nombreux volontaires étrangers, essentiellement italiens et espagnols, mais aussi irlandais, argentins, brésiliens, belges, polonais, grecs, égyptiens, tunisiens, américains, etc.. Ces hommes (et quelques femmes) s'engagent par conviction politique, ou encore par fidélité à Garibaldi (pour ce qui est des italiens et des latino-américains). Leurs groupes ont pour nom les Francs-tireurs franco-américains, les Enfants perdus de l'Amérique du Nord, la Guérilla gréco-française d'Orient, la Louve franco-belge, les Volontaires français de Tunis... Certains, dont quelques Allemands, s'engagent dans la Légion étrangère. Les effectifs regroupés par Garibaldi sont évalués à 6 000 hommes fin novembre, à 20 000 fin janvier.

[D'autres corps francs s'engagent aussi par conviction politique, mais du bord opposé : ce sont les « zouaves pontificaux ». Il s'agit de volontaires enrôlés à partir de 1860 parmi la jeunesse catholique européenne pour aller défendre les Etats du Pape contre les Piémontais et... Garibaldi. Après la conquête de Rome par les Italiens, 3000 zouaves (dont près de la moitié sont Néerlandais et un peu moins de 800 Français), commandés par Athanase Charrette de la Contrie (petit neveu du chef de l'insurrection vendéenne), sont licenciés par le Pape et renvoyés

en France où ils débarquent à Toulon le 27 septembre. Le 30 septembre, Charette vient à Tours proposer les services du bataillon français, réduit à 300 hommes par la désertion ou le choix de l'enrôlement volontaire dans l'armée régulière. Huit jours après, Charrette reçoit un grade de lieutenant-colonel auxiliaire et son bataillon prend le nom de Légion des volontaires de l'ouest. Il en reconstitue l'effectif en levant des patriotes catholiques. Ils combattent pour la première fois les 10 et 11 octobre sur les bords de la Loire sous la bannière du Sacré Coeur, et seront quasiment anéantis lors de la bataille de Loigny, le 2 décembre].

Le rôle militaire de ces différents corps francs n'est pas négligeable. Non pas tant sur le plan des opérations militaires (les historiens estiment les pertes qu'ils infligent aux Allemands à environ 1000 hommes sur la durée de la guerre, hors batailles rangées) que sur le plan stratégique. En effet, leur présence sur les arrières ennemis immobilisent 125 000 soldats (essentiellement de la Landwehr) attachées à la garde des villes, des gares, des voies ferrées et des ponts.

Ils inquiètent suffisamment l'Etat-major allemand pour que celui-ci publie le 27 septembre une directive qui sera affichée en français dans tous les villages occupés : « Tout franc-tireur sera assimilé à un malfaiteur ; il sera passible du conseil de guerre immédiat qui peut prononcer la peine de mort. S'il est établi que dans un village un tireur non identifié a attaqué des soldats, celui-ci sera déclaré responsable et subira des représailles ».

Celles-ci prendront la forme, dans les cas les plus graves, d'exécutions de civils, parfois de prise de notables en otages, le plus souvent de réquisitions ou d'amendes infligées aux communes où se déroulent les sabotages et attentats selon un « tarif » fixé en fonction de leur gravité. De plus, des élus municipaux des villes situées sur les lignes de chemins de fer seront emportés en otages sur les locomotives des trains de ravitaillement, afin de dissuader les sabotages et les raids.

L'un des deux épisodes les plus marquants de cette guerre de partisans est la résistance des corps francs et des gardes nationaux à l'entrée des troupes allemandes dans Châteaudun, le 16 octobre, qui donnera lieu au pillage et à l'incendie de la ville, devenus le symbole de la « barbarie allemande » dans l'opinion française et internationale.

L'autre épisode, moins connu mais stratégiquement plus significatif, est le dynamitage du viaduc de Fontenoy-sur-Moselle, dans la nuit du 21 au 22 janvier 1871, sur la ligne Metz-Lagny qui ravitaille le corps de siège de Paris. Un corps franc, « L'avant-garde de la délivrance », basé à Langres, parcourt 80 kilomètres en trois jours sans se faire repérer, capture la garnison du village, fait sauter le viaduc et se retire en perdant un seul homme. Le trafic sera interrompu quatorze jours.

Mais à aucun moment de la guerre ni le gouvernement ni le commandement ne chercheront à utiliser les corps francs pour atteindre des objectifs stratégiques, tant la distance sociale et idéologique était grande. Certains généraux comme Ducrot prôneront bien « une guerre de partisans » pour harceler les lignes de ravitaillement de l'occupant, mais ni les ordres ni les moyens ne seront donnés pour mettre cette stratégie à exécution. Là encore l'incapacité des dirigeants de la République à tirer parti de « l'esprit de défense » qui animait les Français pour repousser les envahisseurs est manifeste. Le sentiment de trahison est le premier ingrédient du mouvement communard qui a traversé non seulement Paris, mais aussi nombre de villes de province.

Mais le défi principal que devra relever la République est de reconstituer l'encadrement des unités qu'elle parvient à lever et équiper. En effet, les redditions de Sedan et Metz ont privé l'armée de la plus grande part des officiers d'active.

La première mesure du gouvernement est de doubler l'effectif théorique des compagnies de 100 à 200 hommes et donc celui des régiments de marche à 3600 hommes (contre 2400), ce qui permet de limiter le taux d'encadrement. Les deux promotions de Saint-Cyr en cours de formation, bien qu'elles ne soient pas encore diplômées, fournissent une partie de l'encadrement en sous-officiers des 90 régiments de marche. Des sous-officiers sont nommés à la tête des compagnies, des capitaines à celle des régiments, des colonels à celle des brigades, etc. Des officiers rescapés, évadés ou retraités, ainsi que des officiers de marine, se voient confier des commandements. Un seul général de division capturé à Metz, Clinchant, s'évadera pour rejoindre Tours. Quelques officiers libérés sur parole (ils ont dû promettre de ne plus servir contre l'armée allemande) choisissent de se réengager : c'est le cas du général Ducrot, fait prisonnier à Sedan, évadé de Pont-à-Mousson, à qui Trochu confie le 14e CA à Paris le 15 septembre. Moltke annonce que Ducrot sera fusillé pour parjure s'il est capturé, ce qui dissuadera le gouvernement de faire prendre au général, pourtant l'un des plus doués de l'armée, le risque d'un voyage en ballon pour aller commander une des armées de province.

Pour diriger celles-ci, la Délégation de Tours est contrainte de rappeler des officiers en retraite, tel le marquis Louis-Jean-Baptiste Aurelle de Paladines (1804-1877), âgé de 66 ans, nommé à la tête des 15e et 16e CA (future Armée de la Loire) le 12 octobre. Il fait aussi appel à des officiers de l'armée impériale comme Bourbaki, ancien chef de la Garde impériale, qui a pu quitter Metz...avec un laissez-passer allemand afin de négocier pour le compte de l'Empereur déchu, puis est venu proposer ses services à Tours après l'échec de cette négociation ! Refusant le commandement de l'Armée de la Loire que lui propose Gambetta, il accepte celui de l'armée du Nord le 20 octobre.

L'engagement pour la cause de la République n'est pas la première caractéristique de ces deux catégories d'officiers. Bourbaki, suspecté par les républicains du Nord de bonapartisme et de trahison, démissionne le 18 novembre. Il est remplacé le 20 novembre par Faidherbe, originaire de la région et populaire auprès des républicains. Pourtant, Gambetta, étrangement confiant dans les compétences militaires de Bourbaki, nomme celui-ci à la tête de l'armée de l'Est chargée de couper les communications allemandes dans les Vosges. Mais Freycinet obtient de placer à ses côtés comme commissaire à la guerre Auguste de Serres, ingénieur des Ponts et Chaussées âgé d'à peine 30 ans d'origine polonaise (son vrai nom est Auguste Wiczfinski), muni d'un décret signé de Gambetta ordonnant...la destitution de Bourbaki : la date et le nom de son remplaçant figurent en blanc dans le document !

Le décret du 13 octobre créant l'armée auxiliaire supprime les règles d'avancement classique et permet au gouvernement de nommer à discrétion au grade d'officiers, toute personne, militaire

ou civil, qu'il estime capable et compétente. Le décret du 14 octobre, qui fusionne armée régulière et armée auxiliaire, permet ainsi de nommer des officiers de l'une dans l'autre et vice-versa.

C'est à ce titre que Garibaldi (général d'Armée, à la tête de l'Armée des Vosges), Farre (colonel du génie, nommé à la tête de l'Armée du nord), Crémer (capitaine nommé général de brigade, en charge d'une division à l'armée de l'est), Cathelineau (général de brigade, à la tête des zouaves pontificaux), Ernest de Lipowski (général de brigade, à la tête des francs-tireurs de la Beauce), Bossack (général de brigade à l'armée des Vosges) et Ochsenbein (général de division, armée de l'est), ou encore des officiers de marine comme Jauréguiberry ou Jaurès (généraux de divisions puis de corps d'armée à l'Armée de la Loire), se voient octroyés leurs grades. L'institution se vengera une fois la paix revenue en annulant la plupart de ces nominations. Le général Crémer, victorieux aux batailles de Nuit Saint Georges et de Châteauneuf en Bourgogne, redevenu simple officier du rang, démissionnera de l'armée avec fracas.

Gambetta doit attendre les premières opérations pour distinguer les officiers les plus compétents sur le terrain, comme Chanzy ou Faidherbe, et les faire accéder à des commandements importants. Mais il ne pourra le faire qu'à la faveur, si l'on peut dire, des échecs des officiers plus anciens, souvent trop tard pour redresser la situation. Ni la confiance ni l'harmonie ne régneront entre officiers impériaux et républicains, et a fortiori entre officiers de l'armée régulière et officiers de l'armée auxiliaire.

Par décret du 17 septembre, les bataillons de garde nationale (mobile, sédentaire et mobilisée) sont en effet autorisés à élire leurs propres officiers. Il s'agit de répondre à la revendication des gardes nationaux parisiens, méfiants à l'égard de la hiérarchie militaire, mais aussi de pallier la pénurie d'officiers. Le gouvernement espère que les moblots éliront les plus compétents d'entre eux, mais ce ne sera pas toujours le cas : les hommes les plus populaires, voire les plus démagogues, les moins enclins à exiger la discipline ou l'entraînement, ou tout simplement les notables, seront souvent désignés. L'élection des officiers est supprimée dans les bataillons de mobiles des armées de province dès leur versement dans l'armée régulière par le décret du 14 octobre. Ce sont désormais les généraux de corps d'armée qui nomment tous les officiers.

A Paris, Trochu place la GNS sous commandement séparé et ne la fait participer à aucun entraînement ni à aucun combat commun avec l'armée régulière, du moins jusqu'à la « sortie torrentielle » de Buzenval où, si certains bataillons se comporteront militairement, d'autres céderont à la panique, voire tireront sur des unités amies. De plus, Trochu garde comme ultime réserve contre les Allemands...ou d'éventuelles émeutes les unités de gendarmes, pompiers, gardes forestiers, policiers, douaniers, en tout 11 000 hommes qui auraient pu être affectés à l'encadrement des moblots et des gardes nationaux.

Contrairement à sa sœur aînée de 1793, la IIIe République naissante ne réussira donc pas à réaliser l'amalgame entre soldats de « l'Ancien Régime » et nouvelles recrues. Les bataillons de

moblots sont réunis dans des régiments distincts, voire des brigades, des divisions et même, à la fin de la guerre, des corps d'armée distincts, ce qui rend difficile la cohérence de l'armée. Il faudra encore de nombreuses réformes avant que la République ne parvienne à faire de son armée une armée de citoyens, et ne puisse faire confiance à un encadrement militaire qui lui restera longtemps hostile.

Antoine REVERCHON

Historien, journaliste au Monde

Auteur de « La France pouvait-elle gagner en 1870 ? » - Mystères de guerre - Economica 2014

ANNEXES :

-
- Laissez-Passer dans la zone des combats - Armée de Paris - février 1871 (archive personnelle DP)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Französische Republik.

LAISSEZ-PASSER. — Passierschein.

Nom : *Barvier et son fils* 2
 Prénoms : *Léonard et son fils*
 Profession : *Libraire de la rue*
 Domicile : *36 rue de la Harpe*
 Âge : *41 ans et 1/2*
 Objet du voyage : *Affaires de famille*
 Aller et retour : *Paris et la Seine*
 Direction suivie : *Paris*

Vu par le Préfet de police : *Cremat*
 Paris, le *Février 1871*
 Par autorisation du Général en chef : *Le Général, Chef d'Etat-major général.*

Laissez-passer

- carte des opérations militaires – la France pouvait-elle gagner en 1870 (ouvrage de l'auteur)

